

## CHOIX DES HORAIRES

Du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 décembre 2019

Nom/Prénom :

Date :

Cet imprimé est à remplir en concertation avec les associés/les responsables et la personne concernée. Le décompte du temps de travail au cabinet repose sur **un système déclaratif** avec un modèle pré-défini d'horaires fixes théoriques associé à la diffusion d'un planning retraçant les horaires choisis et les journées de RTT prises.

Le service RH reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Horaire unique du lundi au vendredi (réservé en priorité aux personnes ayant des enfants scolarisés ou en bas âge ou bien ayant un temps de trajet bureau-domicile supérieur à 1h15) (37h/semaine) :**

9h05/17h30 avec 1h pause déjeuner

8h50/17h15 avec 1h pause déjeuner

9h15/17h40 avec 1h pause déjeuner

9h/17h25 avec 1h pause déjeuner

**Horaire différencié sur la semaine (37h/semaine) :**

9h30/18h00 (LMMJ)  
9h30/17h30 (V) avec 1h pause déjeuner

9h15/17h45 (LMMJ)  
9h15/17h15 (V) avec 1h pause déjeuner

9h45/18h15 (LMMJ)  
9h45/17h45 (V) avec 1h pause déjeuner

9h30/18h (LMMJ)  
9h30/17h30 (V) avec 1h pause déjeuner

10h/18h30 (LMMJ)  
10h/18h00 (V) avec 1h pause déjeuner

9h45/18h15 (LMMJ)  
9h45/17h45 (V) avec 1h pause déjeuner

10h15/18h45 (LMMJ)  
10h15/18h15 (V) avec 1h pause déjeuner

10h00/18h30 (LMMJ)  
10h00/18h (V) avec 1h pause déjeuner

10h30/19h00 (LMMJ)  
10h30/18h30 (V) avec 1h pause déjeuner

10h15/18h45 (LMMJ)  
10h15/18h15 (V) avec 1h pause déjeuner

**Autres horaires à définir pour répondre à la spécificité du fonctionnement d'un service ou d'une équipe, par exemple équipe IT (37h/semaine)**

avec 1h pause déjeuner

Merci de cocher la case correspondant à votre choix.

• Nom des associés/du responsable :      Date :

Service RH:      Date :

•      Visa :

Visa :